

**DEC130685DR15**

**Décision donnant délégation de signature à Mme Nathalie Labat pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR 5218 intitulée Laboratoire de l'Intégration du Matériau au Système (IMS)**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 5218, intitulée Laboratoire de l'intégration, du matériau au système, dont le directeur est Pascal Fouillat ;

**Vu** la décision n° DEC122220INSIS portant nomination de M. Claude Pellet et Mme Nathalie Labat respectivement aux fonctions de directeur et directrice adjointe de l'unité mixte de recherche n°5218 intitulée « Laboratoire de l'Intégration du Matériau au Système (IMS) » à compter du 1<sup>er</sup> Octobre 2012.

**Vu** la décision n° DEC122874DR15 du 7 décembre 2012 donnant délégation de signature à M. Claude Pellet pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR 5218 intitulée Laboratoire de l'Intégration du Matériau au Système (IMS)

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Nathalie Labat, Directrice Adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie Labat, délégation est donnée à Mme Valérie Vigneras, Responsable du pôle PMC, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie Labat et de Mme Valérie Vigneras, délégation est donnée à M. Yann Deval, Responsable du pôle PCS, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

**Article 4**

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie Labat, de Mme Valérie Vigneras et de M. Yann Deval, délégation est donnée à M. Xavier Moreau, Responsable du pôle P3S, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

#### **Article 5**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie Labat, de Mme Valérie Vigneras, de M. Yann Deval et de M. Xavier Moreau, délégation est donnée à M. Bernard Veyret, Responsable du pôle PSI, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

#### **Article 6**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie Labat, de Mme Valérie Vigneras, de M. Yann Deval, de M. Xavier Moreau et de M. Bernard Veyret, délégation est donnée à M. Laurent Courde, Administrateur, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

#### **Article 7**

La décision n° DEC122874DR15 du 7 novembre 2012 susvisée est abrogée.

#### **Article 8**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 9**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 21 février 2013

Le directeur d'unité

Claude Pellet